

SESSION RÉGULIÈRE DU 03 AVRIL 2007

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le troisième jour du mois d'avril en l'an deux mille sept, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Jean-Pierre Ducruc
Gratien Tardif
Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général et secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 17 citoyens.

ORDRE DU JOUR

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal
 - Session régulière du 06 mars 2007
 - Session spéciale du 06 mars 2007
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer et transfert(s) budgétaire(s)
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer
- 5) Congrès
 - L'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ)
 - L'Association Québécoise des Arénas et des Installations Récréatives et Sportives (AQAIRS)
- 6) Service des incendies de Sainte-Croix
 - Mandat pour plans et devis pour modification de la caserne
 - Avis de motion (règ. d'emprunt numéro 386-2007 camion incendie et modification caserne)
- 7) Urbanisme
 - Rapports du comité consultatif d'urbanisme (14 mars 2007 et 28 mars 2007)
 - Dépôt
 - Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec
 - Dossier de M. Jean-Pierre Allard, lot 152-P
 - Demande de dérogation mineure
 - Dossier de M. Guy Paradis, lot 176-P
 - Demande de modification au Règlement de zonage numéro 355-2005
 - Dossier de Canada Pipe ltée (Fonderie Bibby), lot 104-P
- 8) Voirie
 - Acquisition du lot 545 pour fins d'aménagement d'utilité publique (secteur bas côte du Bateau)
 - Dossier reporté
 - Réaménagement de la route 271 (rue Laurier)
 - Demande au ministère des Transports du Québec
- 9) Hygiène du milieu
 - Usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 AVRIL 2007

Projet de construction d'un 3^{ème} puits et d'infrastructures à Saint-Édouard

- Certificat en vertu de l'article 555 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM) - Règlement numéro 385-2007
- Entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable avec la municipalité de Saint-Édouard pour le puits P-3

Réfection de l'émissaire pluvial de la rue Auger

- Mandat plans et devis (SNC-Lavalin)

10) Règlement d'emprunt numéro 218-1995 – Refinancement

- Acceptation de l'offre
- Modalités de l'emprunt

11) Varia

Coopérative jeunesse de services (CJS)

- Nomination au comité local

Aliénation de biens

- Soumission(s) - Équipement informatique et matériel de bureau
- Soumission(s) - Vente de bois (sentier pédestre)

Période de questions

Levée de l'assemblée

068-2007

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

PROCÈS-VERBAL

069-2007

SESSION RÉGULIÈRE DU 06 MARS 2007

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière de la municipalité de Sainte-Croix du 06 mars 2007, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

070-2007

SESSION SPÉCIALE DU 06 MARS 2007

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session spéciale de la municipalité de Sainte-Croix du 06 mars 2007, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

071-2007

COMPTES À PAYER ET TRANSFERT(S) BUDGÉRAIRE(S)

Il est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE MARS 2007 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 26 FÉVRIER 2007 AU 25 MARS 2007	MAIRE ET CONSEILLERS	14 250,00
	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	7 281,44
	INSPECTEUR MUNICIPAL	3 730,91
	URBANISME	175,14
	SALAIRES DES EMPLOYÉS NON CADRES (ADMINISTRATION, PERSONNEL ÉLECTORAL, BRI- GADE, POMPIER, MÂCHOIRES DE VIE, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIER- GERIE, PAT.EXTÉRIEURE)	17 919,38
	AVANTAGES SOCIAUX	4 621,03
	SOUS-TOTAL	47 977,90

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 AVRIL 2007

COMPTES PAYÉS DE MARS 2007 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ACCENT QUÉBEC	TABLES (2) C/COMM	232,91
ACCESSOIRES À INCENDIE DE QUÉBEC INC.	VÉRIFICATION EXTINCTEURS	95,71
ACKLANDS GRAINGER	DÉTECTEUR GAZ VOIRIE	568,61
ARRAKIS CONSULTANTS INC.	ÉTUDE HYDROGÉO. (DÉC. 06) U/EAU	3 917,72
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	CONGRÈS 2007 (BERTRAND FRÉCHETTE)	350,00
BELL MOBILITÉ	MESSAGERS INCENDIE & P/R	247,81
BOIVIN & GAUVIN INC.	LAMPE SURVIVOR & CHARGEUR MULTIPLE INCENDIE VALVE PAPILLON & COUDE D'ASPIRATION INCENDIE	924,14 989,60
C.O.M.B.E.Q.	CONGRÈS 2007 (STÉPHANE MILOT)	512,78
DIANE CHABOT	REMB. PERMIS NO 09-07 & NO 10-07 (DÉROGATIONS)	130,00
DOCUMENTS EXPRESS	PHOTOS PREMIERS RÉPONDANTS AVIS MUNICIPAL NO. 67	12,61 590,83
ÉCOLE SECONDAIRE PAMPHILE-LEMAY	ALARME PARTIE PAR ERREUR SERVICE REQUIS D'ANDRÉ BLANCHET (RÉF. MICHEL SÉNÉCHAL)	60,84
ENVIROFLEX	VIDER GROS RÉSERVOIR USINE D'EAU ST-ÉDOUARD, NETTOYER STATION POMPAGE LAFLEUR & DÉGRILLEUR	3 177,50
FLEURS DE LAURIER	FLEURS (DÉCÈS MME LUCIENNE LAROCHE, MÈRE D'UNE EMPLOYÉE) FLEURS (DÉCÈS M. LAFLAMME, BEAU-PÈRE D'UN CONSEILLER)	70,08 75,00
FRÉCHETTE BERTRAND	MÉMOIRE VIVE INFOR. URBANISME ROUTEUR GRAVEUR & IMPRIMANTE SECRÉTARIAT	91,15 438,54
GROUPE CASTONGUAY INC.	ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC	673,85
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE URBAIN ÉCLAIRAGE RURAL GARAGE MUNICIPAL CENTRE COMMUNAUTAIRE STATION POMPAGE STE-CROIX STATION POMPAGE RUE LECLERC U/EAU POTABLE ST-ÉDOUARD	846,34 105,50 603,29 2 750,53 1 537,30 4 389,73 2 271,61
JOHN MEUNIER INC.	PRODUITS CHIMIQUES USINE D'EAU	275,06
LES P'TITS MOTEURS	ENTRETIEN 4 ROUES VOIRIE VÉRIFICATION POIGNÉES CHAUFFANTES 4 ROUES VOIRIE	134,15 45,77
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	ACHATS BIBLIOTHÈQUE ACHATS BIBLIOTHÈQUE	177,78 67,74
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE FÉVRIER 2007	5 728,00
MUNICIPALITÉ DE LOTBINIÈRE	SALAIRE URBANISME	4 779,76
ORDINATEURS MERCIER 2001 INC.	INSTALLATION PRISE SALLE CONFÉRENCE SECRÉTARIAT MISE À JOUR PORTABLE INCENDIE	94,52 156,11
PLOMBERIE STE-CROIX INC.	KIT REMPLACEMENT VALVE RÉG. STE-CROIX & GRAISSE C/COMM.	292,82
POLYGEC INC.	RELEVÉS & MISE EN PLAN RÉG. 015-2006 (ÉMISSAIRE PLUVIAL STE-CROIX)	2 099,38
POSTES CANADA	AVIS MUNICIPAL NO. 66	110,07
QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL & FILS INC.	PILES & DÉTECTEUR MONOXYDE CARBONE INCENDIE PEINTURE, CAGE & MANCHON RÉSERVOIR STE-CROIX SERRURE RÉSERVOIR STE-CROIX	51,23 149,54 33,00
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE FÉVRIER 2007	3 063,66
STÉPHANE MILOT	STORES VERTICAUX (15) C/COMM.	1 059,74
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE FÉVRIER 2007	202,06
TÉLÉ-RECHARGE	TIMBRES-POSTE	1 000,00
TÉLUS COMMUNICATIONS INC.	SERVICE TÉLÉPHONIQUE FÉVRIER	826,64

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 AVRIL 2007

TÉLUS MOBILITÉ	CELLULAIRES VOIRIE, MAIRE & CONCIERGE	138,39
	CELLULAIRES USINE D'EAU & VOIRIE	22,05
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE INCENDIE	9,38
	ESSENCE INCENDIE	51,00
	ESCOMPTE ULTRAMAR	-0,68
	ESSENCE DAKOTA VOIRIE	67,02
	DIESEL KUBOTA VOIRIE	20,87
	ESSENCE GMC VOIRIE	80,02
	ESCOMPTE ULTRAMAR	-2,75
	ESSENCE INCENDIE	137,00
	ESSENCE INCENDIE	59,00
	ESSENCE INCENDIE	72,00
ESCOMPTE ULTRAMAR	-1,59	
INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	3 691,51
	SOUS-TOTAL	48 254,85

COMPTES À PAYER DE MARS 2007

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE CHAUDIÈRE-APPALACHES	DOSSARDS PREMIERS RÉPONDANTS	103,12
AIDE INFORMATIQUE G.GOSSELIN	ENT. SYSTÈME INFORMATIQUE	347,55
ANNE CARRIER ARCHITECTES	ÉTUDE AVANT-PROJET (CHALET LOISIRS) RÉS. 190-2006	3 190,60
BIOLAB – DIVISION THETFORD	ANALYSE D'EAU	369,32
BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LOTBINIÈRE	AVIS MUTATION	9,00
COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL DU QUÉBEC	COTISATION & AJUSTEMENT 2006-2007	8 398,75
COMMISSION SCOLAIRE DES NAVIGATEURS	RÉPARATION PLANCHER PALESTRE ÉCOLE SEC. PAMPHILE LEMAY	2 074,63
DOCUMENTS EXPRESS	AVIS (ASSEMBLÉE PUBLIQUE INFO.RECHERCHE EAU POTABLE) INSCRIPTION SOCCER LOISIRS	264,14 69,51
EMCO QUÉBEC LTÉE	ADAPTEUR CUIVRE VOIRIE	98,00
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	ENVOI COLIS P/R, U/EAU & C/COMM.	32,08
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	REG.NO 10-1966, 55-75 REMB. INT. REG.NO 218-1995 REMB. INT.	505,00 16 316,00
FRÉCHETTE BERTRAND	FRAIS DE DÉPLACEMENT & REPAS	49,71
GREAT-WEST COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	ASSURANCE COLLECTIVE AVRIL 2007 & AJUSTEMENT MARS 2007	1 202,29
GROUPE CASTONGUAY INC.	INSPECTION SALLE DE QUILLES, PIÈCES & ACC. (703.59 \$ FACTURÉ À EDOUARD BOUCHARD)	1 946,32
	LAMPE C/COMM., RÉPARER PLINTHE GARAGE MUNICIPAL	246,37
GROUPE ULTIMA INC.	ASSURANCES MUNICIPALITÉ	13,00
	BRIS MACHINE (AJUST. 2007)	
	ASSURANCES MUNICIPALITÉ MULTIRISQUES (AJUST. 2007)	184,00
IMPRIMERIE CCL	RELEVÉS DE SALAIRES	61,90
	PERMIS CONSTRUCTION URB.	80,90
KONCEPT LOGIK	AFFICHE COMITÉ FAMILLES	50,00
LAROSE ET FILS LTÉE	PRODUITS D'ENTRETIEN C/COMM.	151,44
LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD INC.	RENOUVELLEMENT CODE CIVIL	78,44
LES ENTREPRISES J-R AUGER	ÉPANDAGE ABRASIFS	37,96
LES PUBLICATIONS LE PEUPLE	PUBLICITÉ (DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL)	797,65
MARTIN & LÉVESQUE INC.	ACHAT D'ÉCUSSON INCENDIE	96,52
MÉCANIQUE CHEZ DAN (2006) INC.	ENT. & RÉP. KUBOTA VOIRIE	22,79

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 AVRIL 2007

MINISTÈRE DES FINANCES	PERMIS (PROJ. FILMS) COMITÉ FAMILLES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC (2 VERSEMENTS)	55,00 231 595,00
M.R.C. DE LOTBINIÈRE	IMPRESSION PLANS ZONAGE	150,00
OMH DE SAINTE-CROIX	AJUSTEMENT BUDGET 2007 (4 VERSEMENTS)	-15 694,00
PETITE CAISSE SENTIER PÉDESTRE	ENTRETIEN, ÉQUIPEMENT, ESSENCE (SENTIER PÉDESTRE)	126,63
PETITE CAISSE FRANCE DUBUC	PAPETERIE C/COMM., PRODUIT LAVEUSE PLANCHER C/COMM., ÉTIQUETTES SECR.	8,00 6,66
PETITE CAISSE CHRISTIANE COUTURE	BATTERIES MESSAGERS VOIRIE	4,77
POGZ	CRÉATION & IMPRESSION SIGNETS (1000) SITE Web	660,91
PHARMACIE LEMAY & GIGUÈRE	PRODUITS D'ENT. USINE/EAU	24,48
PLOMBERIE STE-CROIX INC.	PIÈCES & ACC. VOIRIE (PURGE PAV. JOSEPH RHÉAUME)	1 190,63
PRODUITS CHIMIQUES CCC LTÉE	PERMANGANATE VOIRIE	2 596,92
QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL & FILS INC.	PEINTURE U/EAU RETOUR PEINTURE U/EAU ENS. 5 BROSSES VOIRIE SABLE FILTRATION U/EAU CHLORE U/EAU CIMENT, RUBAN MESURER VOIRIE MEULEUSE ANGULAIRE MEULE VOIRIE CORROSTOP, PINCEAU U/EAU	181,79 -95,70 15,39 30,01 335,58 29,92 113,92 21,44 24,85
RENÉ BERGERON	FRAIS DÉPLACEMENT (COURS SÉCURITÉ C.S.S.T. ST-FLAVIEN)	51,20
SIFTO CANADA CORP.	SEL ADOUCISSEUR U/EAU	3 348,11
STÉPHANE MILOT	FRAIS DÉPLACEMENT	16,80
ST-EX LIMITÉE	MATÉRIEL DE BUREAU MATÉRIEL DE BUREAU MATÉRIEL DE BUREAU MATÉRIEL DE BUREAU	64,80 121,30 255,20 113,07
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE DAKOTA VOIRIE ESSENCE GMC VOIRIE ESSENCE DAKOTA VOIRIE ESSENCE INCENDIE	90,02 95,00 68,02 75,15
	SOUS-TOTAL	262 477,86
	GRAND TOTAL	358 710,61

TRANSFERT(S) BUDGÉTAIRE(S)

<i>Code Budgétaire</i>	<i>Budget Actuel</i>	<i>Solde cumulé</i>	<i>Budget révisé</i>	<i>Poste affecté</i>	<i>Budget actuel</i>	<i>Budget révisé</i>
02-70120-526	2 500	0	3 560	02-70120-522	2 800	1 740

+1 060

-1 060

CERTIFICAT DE CRÉDIT SUFFISANTS # 04-2007

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

072-2007

COMPTE À PAYER

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 AVRIL 2007

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE MARS 2007A-3 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 26 FÉVRIER 2007 AU 25 MARS 2007	DIRECTEUR DES LOISIRS	3 141,60
	SALAIRES DES EMPLOYÉS NON CADRES (MAINTENANCE & RES- TAURANT)	9 162,99
	AVANTAGES SOCIAUX	1 743,23
	SOUS-TOTAL	14 047,82

COMPTES PAYÉS DE MARS 2007A-3 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
AIGUI-MACH (1995) SENC	AIGUISER COUTEAUX (3)	121,09
ALEX COULOMBE LTÉE	ACHATS RESTAURANT	178,82
BEN HUOT INC.	VALVE D'ARRÊT DOUCHE	314,07
D. BERTRAND ET FILS INC.	ACHATS RESTAURANT	374,58
	CRÉDIT RESTAURANT	-45,00
	ACHATS RESTAURANT	7,88
	ACHATS RESTAURANT	270,20
	ACHATS RESTAURANT	255,54
	ACHATS RESTAURANT	274,28
FROMAGE SAPUTO S.E.N.C.	ACHATS RESTAURANT	216,04
	ACHATS RESTAURANT	98,20
	ACHATS RESTAURANT	98,20
	ACHATS RESTAURANT	58,92
HYDRO-QUÉBEC	ARÉNA	3 198,49
	GLACE	4 811,03
KORVETTE	LIQ.VAISSELLE RESTAURANT	20,06
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE FÉVRIER 2007	2 608,48
	REMISE TAXES 01-12-06 AU 28-02-2007	7 453,43
	COTISATIONS RQAP 2006	35,87
MOLSON CANADA 2005	ACHATS BAR	2 505,35
PRODUITS CAPITAL INC.	PRODUITS D'ENTRETIEN	303,10
QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL & FILS INC.	GRATTE COUVERTURE	43,28
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE FÉVRIER 2007	1 300,16
ROGERS SANS-FIL	CELLULAIRE GÉRALD P. (AVRIL)	43,82
STAR CHOICE TÉLÉVISION NET- WOCK INC.	SERVICE CÂBLE	42,14
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	ACHATS RESTAURANT	28,69
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE FÉVRIER 2007	193,11
TÉLUS COMMUNICATIONS INC.	SERVICE TÉLÉPHONIQUE FÉV.	247,00
FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	50,00
	SOUS-TOTAL	25 106,83

COMPTES À PAYER DE MARS 2007A-3

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL DU QUÉBEC	COTISATION & AJUSTEMENT 2006-2007	2 985,07
GÉRALD PLAMONDON	FRAIS DÉPLACEMENT	77,12
GREAT-WEST COMPAGNIE ASSU- RANCE VIE	ASSURANCE COLLECTIVE AVRIL 2007 & AJUSTEMENT MARS 2007	502,21
IMPRIMERIE CCL	RELEVÉS DE SALAIRES	61,90
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX	SALAIRES MARS (DÉJÀ INCLUS AUX SALAIRES 1,020.67\$)	
PETITE CAISSE	RENFOUEMENT FÉV. (PRODUITS ENTRETIEN RESTAURANT, ACHATS BAR, PRO-SHOP)	220,44

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 AVRIL 2007

QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL & FILS INC.	PIÈCES & ACCESSOIRES	32,69
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	ACHATS RESTAURANT	20,57
	ACHATS RESTAURANT	59,86
	ACHATS RESTAURANT	3,35
	SOUS-TOTAL	3 963,21
	GRAND TOTAL	43 117,86

CONGRÈS

073-2007

L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC (ACSIQ)

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'autoriser le directeur du Service des incendies de Sainte-Croix, M. Marcel Daigle, à participer au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec, lequel se tiendra du 18 au 22 mai 2007 au Fairmont Reine Élisabeth de Montréal.

Que les frais d'inscription au montant de 301,97 \$ (incluant toutes taxes) soient défrayés par la municipalité.

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget autorisé pour ce congrès, soit allouée au directeur pour couvrir ses frais d'hébergement, de repas et déplacement, sur présentation de factures et reçus à une session ultérieure.

074-2007

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ARÉNAS ET DES INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES (AQAIRS)

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'autoriser le directeur des loisirs, M. Gérald Plamondon, à participer au congrès de l'Association Québécoise des Arénas et des Installations Récréatives et Sportives, lequel se tiendra du 3 au 6 juin 2007 au Centre Henri Léonard de Baie-Comeau.

Que les frais d'inscription au montant de 284,88 \$ (incluant toutes taxes) soient défrayés par la municipalité.

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget autorisé pour ce congrès, soit allouée au directeur des loisirs pour couvrir ses frais d'hébergement, de repas et déplacement, sur présentation de factures et reçus à une session ultérieure.

SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX

075-2007

MANDAT POUR PLANS ET DEVIS POUR MODIFICATION DE LA CASERNE

ATTENDU la résolution numéro 066-2007;

ATTENDU QU' une visite a été effectuée le 9 mars 2007 à la caserne du Service des incendies de Sainte-Croix par la firme « Les investigations Marcel Leblanc inc. »;

ATTENDU l'estimation budgétaire datée du 14 mars 2007 selon les trois options suivantes :

- 1^{ère} option : Modification axe 0.9 et 1 (sans déplacement colonnes) de 12 000 \$ à 18 000 \$
- 2^e option : Modification axe 0.9 et 1 (avec déplacement colonnes) de 20 000 \$ à 25 000 \$
- 3^e option : Agrandissement de 110 pi² – en façade de 20 000 \$ à 25 000 \$

Les prix n'incluent pas les taxes.

IL est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de mandater la firme « Les investigations Marcel Leblanc inc. » à la préparation de plans et devis pour modification de la caserne du service incendie selon la 1^{ère} option accompagnés d'une estimation budgétaire complète.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 AVRIL 2007

AVIS DE MOTION (RÈG. D'EMPRUNT NUMÉRO 386-2007 CAMION INCENDIE ET MODIFICATION CASERNE)

Avis de motion est donné par Michel Cameron, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera un règlement d'emprunt décrétant l'achat d'un camion citerne autopompe et de modifications à la caserne incendie et pour autoriser un emprunt de ± 325 000 \$ pour en acquitter le coût.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

URBANISME

RAPPORTS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (14 MARS 2007 ET 28 MARS 2007)

DÉPÔT

Dépôt des rapports du comité consultatif d'urbanisme des séances régulière et spéciale du 14 mars 2007 et du 28 mars 2007 respectivement.

DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

076-2007

DOSSIER DE M. JEAN-PIERRE ALLARD, LOT 152-P

ATTENDU la résolution U11-2007 adoptée le 21 février 2007;

ATTENDU QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec désire obtenir des précisions dans la résolution quant à l'usage autre qu'agricole qui sera exercé sur la partie visée;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation pour une utilisation autre qu'agricole a été présentée pour une aliénation et une utilisation autre qu'agricole sur le lot 152-P;

ATTENDU QUE le demandeur désire vendre des parties du lot 152-P à des propriétaires possédant déjà un terrain contigu aux parties visées (A, B et C plan annexé à la demande) par la demande, dans le but d'agrandir la superficie de leur terrain;

ATTENDU QUE les parcelles visées sont une partie de la falaise et d'un plateau se situant en bas de celle-ci;

ATTENDU QUE ce secteur n'est pas propice à l'agriculture due aux contraintes naturelles (falaise et fleuve);

ATTENDU QUE le demandeur veut vendre un terrain avec une possibilité d'y construire une résidence secondaire;

ATTENDU QUE la construction de nouvelles résidences secondaires dans ce secteur est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

ATTENDU QU'il y a des espaces disponibles à l'intérieur de la zone blanche pour de la construction résidentielle;

CONSIDÉRANT la recommandation U21-2007 du comité consultatif d'urbanisme;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la demande de M. Jean-Pierre Allard auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

077-2007

DOSSIER DE M. GUY PARADIS, LOT 176-P

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de M. Guy Paradis et localisée au : 6829 route Marie-Victorin, Sainte-Croix, lot 176-P.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 AVRIL 2007

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Guy Paradis, lot 176-P.

DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 355-2005

078-2007

DOSSIER DE CANADA PIPE LTÉE (FONDERIE BIBBY), LOT 104-P

ATTENDU QU'une demande d'amendement au Règlement de zonage 355-2005 a été déposée pour trois propriétés situées sur la rue Legendre, chacune localisée sur une partie du lot 104-P;

ATTENDU QUE les propriétaires des lots visés par la demande désirent vendre leur immeuble à la Canada Pipe Company Ltd (Bibby Ste-Croix) (identifié par les chiffres 7, 8 et 9 plan annexé à la demande);

ATTENDU QUE Bibby Ste-Croix désire agrandir leur zone d'entreposage;

ATTENDU QUE la présente demande vise à agrandir la zone industrielle 08-I à même la zone résidentielle 07-H;

ATTENDU QUE les bâtiments se trouvant sur les parties visées perdront leur vocation résidentielle suite à l'acceptation de la modification et devront servir de façon exclusive à un usage industriel;

ATTENDU QUE la présente demande permettra de compléter l'aménagement paysager déjà amorcé et de réaliser une zone tampon permettant ainsi d'avoir un aspect visuel plus agréable pour les résidents du secteur et d'obtenir ainsi une ligne droite entre la nouvelle zone industrielle 08-I et la nouvelle zone résidentielle 07-H et qu'il n'y aura plus possibilité d'agrandir la zone industrielle du côté ouest à l'avenir;

ATTENDU QUE les terrains qui seront achetés par Bibby Ste-Croix ne pourront en aucun cas être aménagés en espace de stationnement résidentiel et que cela n'est pas permis par le Règlement de zonage numéro 355-2005;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

IL est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Gratien Tardif, et résolu majoritairement, sur exercice du droit de vote du maire, d'accepter la modification demandée, laquelle devra être autorisée selon les procédures habituelles et conformément à la loi.

VOIRIE

ACQUISITION DU LOT 545 POUR FINS D'AMÉNAGEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE (SECTEUR BAS CÔTE DU BATEAU)

079-2007

DOSSIER REPORTÉ

ATTENDU la résolution numéro 057-2007;

ATTENDU la rencontre entre le directeur général et les propriétaires concernés;

ATTENDU QUE les propriétaires concernés retirent l'immeuble du marché portant le numéro de lot 545 afin de pouvoir en profiter encore entre eux;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de reporter ce dossier à une date ultérieure.

RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 271 (RUE LAURIER)

080-2007

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

ATTENDU le rapport annexé aux présentes et préparé par monsieur Stéphane Milot, directeur des travaux publics;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 AVRIL 2007

ATTENDU QUE la gestion de la route 271 incombe au ministère des Transports du Québec conformément au décret du 3 mars 1993;

ATTENDU QUE le revêtement de cette route montre une dégradation majeure, tant au niveau des fissures que des nids de poules;

ATTENDU QUE cette route est utilisée par de nombreux piétons et qu'il y a grande affluence de véhicules lourds desservant les industries et commerces de Sainte-Croix;

ATTENDU QUE cette route est le seul lien direct avec les autres municipalités en direction sud, à défaut de faire plusieurs kilomètres de détour pour y accéder;

ATTENDU QU'en situation de mesures d'urgence sur le territoire de Sainte-Croix, il y aurait de grandes perturbations pouvant affecter la sécurité des personnes et de leurs biens;

ATTENDU les nombreux risques de sinistre, en raison des grandes industries et du réseau de gaz naturel maintenant sur le territoire;

ATTENDU QU'en cas de sinistre près de cette route nécessitant les services ambulanciers et d'incendie de l'extérieur, Sainte-Croix pourrait grandement être affectée;

ATTENDU QU'un réaménagement du tronçon de la route 271 compris entre la route 132 et la rue du Moulin s'impose, et ce afin de rendre les lieux plus sécuritaire et accessible;

ATTENDU QU'une demande en ce sens a d'ailleurs déjà été faite au ministère des Transports du Québec par notre résolution numéro 255-2000 adoptée le 7 novembre 2000, laquelle est annexée;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de demander au ministère des Transports du Québec d'entreprendre sur réception une étude de faisabilité pour le réaménagement de la route 271.

ET de demander à la MRC de Lotbinière d'inscrire ce réaménagement à l'intérieur du schéma d'aménagement.

c.c. Mme Sylvie Roy, députée de Lotbinière

HYGIÈNE DU MILIEU

USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE À SAINT-ÉDOUARD

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN 3^{IÈME} PUIS ET D'INFRASTRUCTURES À SAINT-ÉDOUARD

CERTIFICAT EN VERTU DE L'ARTICLE 555 DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS (LERM) – RÉGLEMENT NUMÉRO 385-2007

Dépôt du certificat par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Tenue du registre : le 15 mars 2007 de 9 : 00 à 19 : 00 heures.

Signature(s) au registre : 0

081-2007

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD POUR LE PUIS P-3

ATTENDU QUE les municipalités de Sainte-Croix et de Saint-Édouard désirent mettre en commun leurs ressources afin d'assurer un meilleur service à leurs citoyens et réaliser des économies substantielles;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix a creusé à ses frais sur le territoire de Saint-Édouard un puits identifié comme **P-3** au plan produit par la firme Roche ltée, Groupe-conseil, lequel puits pouvant servir à la fois les besoins de la municipalité de Sainte-Croix et ceux de la municipalité de Saint-Édouard;

ATTENDU QUE les parties conviennent à partir des immobilisations existantes sur le territoire de Saint-Édouard et appartenant à Sainte-Croix, de mettre en place de nouvelles

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 AVRIL 2007

immobilisations pour réaliser l'objet de la présente entente en conformité avec les nouvelles normes édictées par le gouvernement du Québec en matière de fourniture d'eau potable à la population;

ATTENDU QU'il est convenu que la municipalité de Saint-Édouard est maître d'œuvre à la réalisation dudit projet;

ATTENDU QUE ce puits est la propriété de Sainte-Croix;

ATTENDU QUE chaque municipalité convient que l'eau soutirée du puits P-3 est une eau brute et qu'il appartient à chacune d'elle dans effectuer le traitement;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix doit transporter l'eau non traitée dont elle aura besoin du puits **P-3** à son usine de traitement d'eau potable situé au 2307 rue Principale sur le territoire de Saint-Édouard;

ATTENDU QU'une entente intermunicipale entre les parties est requise relativement à l'alimentation en eau potable et prévoyant des travaux et une fourniture de services;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter le projet d'entente intermunicipale à intervenir entre les parties et datée du 30 mars 2007.

QUE Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer ladite entente.

RÉFECTION DE L'ÉMISSAIRE PLUVIAL DE LA RUE AUGER

082-2007

MANDAT PLANS ET DEVIS (SNC-LAVALIN)

ATTENDU l'offre de service de la firme SNC-Lavalin inc. datée du 27 mars 2007 afin de préparer les plans et devis concernant les travaux de réfection de l'émissaire pluvial de la rue Auger, pour un budget forfaitaire de 9 750 \$, en sus des taxes;

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de mandater la firme SNC-Lavalin inc. à procéder à la préparation desdits plans et devis selon l'offre présentée.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 218-1995 – REFINANCEMENT

083-2007

ACCEPTATION DE L'OFFRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Berchmans Dancause

APPUYÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Croix accepte l'offre qui lui est faite par la Financière Banque Nationale pour son emprunt de 562 900 \$ par billets en vertu du règlement numéro 218-1995, au prix de 98.308 % et échéant en série 5 ans comme suit :

45 300 \$	4.00 %	16 avril 2008
47 400 \$	4.00 %	16 avril 2009
49 700 \$	4.00 %	16 avril 2010
52 000 \$	4.00 %	16 avril 2011
368 500 \$	4.15 %	16 avril 2012

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

D'informer le ministère des Affaires municipales et des Régions des conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut.

084-2007

MODALITÉS DE L'EMPRUNT

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix se propose d'emprunter par billets un montant total de 562 900 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 218-1995;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 AVRIL 2007

ATTENDU QU'il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QU'à ces fins il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Routhier

APPUYÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier;

QUE les billets seront datés du 16 avril 2007;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1 -	45 300 \$
2 -	47 400 \$
3 -	49 700 \$
4 -	52 000 \$
5 -	368 500 \$

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans à compter du 16 avril 2007, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 218-1995 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

VARIA

COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES (CJS)

085-2007

NOMINATION AU COMITÉ LOCAL

ATTENDU la demande de la Coopérative jeunesse de services (CJS) datée du 27 mars 2007;

ATTENDU QUE la CJS interpelle le conseil municipal de Sainte-Croix afin d'obtenir la nomination d'un citoyen ou d'une citoyenne de la municipalité afin de faire partie du comité local;

ATTENDU QUE ledit comité a pour fonction de préparer la mise sur pied de la CJS pour la saison estivale, trouver le financement nécessaire, engager et superviser les animateurs, etc.;

ATTENDU QUE la CJS est un regroupement d'une quinzaine de jeunes de 13 à 17 ans qui mettent en commun leurs ressources et offrent à la communauté une gamme de services d'entretien;

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de nommer monsieur Gratien Tardif au comité local de la CJS.

Monsieur Jean Lafleur se retire de la table des délibérations du conseil à 20 : 51 heures en raison d'intérêts au prochain sujet (père d'un soumissionnaire).

ALIÉNATION DE BIENS

086-2007

SOUSSION(S) – ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE ET MATÉRIEL DE BUREAU

Quatre (4) soumissions reçues :

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 AVRIL 2007

➤ René Bergeron		
1 caméra numérique		25,25 \$
chaises de bureau (chacune)		5,10 \$
➤ Rosaire Rousseau		
1 ordinateur Pentium 2		30,00 \$
➤ Vickie Lafleur		
1 caméra numérique		40,00 \$
1 ordinateur Pentium		50,00 \$
➤ Gérald Lemay		
1 caméra numérique		41,65 \$
1 ordinateur Pentium 2		21,65 \$

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter les soumissions reçues et d'accorder les ventes suivantes :

- Caméra numérique à monsieur Gérald Lemay au prix de 41,65 \$.
- Un ordinateur Pentium 2 à monsieur Gérald Lemay au prix de 21,65 \$.
- Un ordinateur Pentium 2 à monsieur Rosaire Rousseau au prix de 30,00 \$.
- Un ordinateur Pentium 2 à madame Vickie Lafleur au prix de 50,00 \$.
- Deux chaises de bureau à monsieur René Bergeron au prix de 10,20 \$.

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

Monsieur Jean Lafleur revient à la table des délibérations du conseil à 20 : 52 heures.

087-2007

SOUMISSION(S) – VENTE DE BOIS (SENTIER PÉDESTRE)

Neuf (9) soumissions reçues :

	lot # 1	lot # 2	lot # 3	lot # 4	lot # 5	lot # 8	lot # 9	lot # 10	lot # 12
▪ Ronald Dubois		80,75							
▪ Patrick Huot *		110,00	110,00	175,00	175,00	140,00	140,00	150,00	150,00
▪ Richard Gauthier	120,00								
▪ Gaston Blanchet	285,00								102,00
▪ Serge Legendre *	64,00	40,50	31,50	45,00	47,50	45,10	46,20	49,10	49,00
▪ Marie-France Roger	45,25		35,10			40,20	39,90	36,20	38,40
▪ Guy Bougie *	52,00	41,00	34,00	46,00		40,00	48,00		
▪ Micheline Legendre *	50,50	41,25							52,00
▪ Yves Gauthier *	80,00	80,00	80,00	100,00	100,00	75,00	75,00	75,00	75,00

- * Monsieur Patrick Huot désire obtenir un maximum de 2 lots.
- * Monsieur Serge Legendre désire obtenir un maximum de 2 lots.
- * Monsieur Guy Bougie désire obtenir un maximum de 2 lots.
- * Madame Micheline Legendre désire obtenir un maximum de 2 lots.
- * Monsieur Yves Gauthier désire obtenir un maximum de 2 lots.

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter les soumissions reçues et d'accorder la vente pour le lot n° 1 à monsieur Gaston Blanchet au prix de 285,00 \$, pour le lot n° 2 à monsieur Ronald Dubois au prix de 80,75 \$, pour les lots n° 3 et 8 à monsieur Yves Gauthier au prix de 155,00 \$, pour les lots n° 4 et 5 à monsieur Patrick Huot au prix de 350,00 \$, pour le lot n° 9 à monsieur Guy Bougie au prix de 48,00 \$, pour le lot n° 10 à monsieur Serge Legendre au prix de 49,10 \$ ainsi que le lot n° 12 à madame Micheline Legendre au prix de 52,00 \$. Le bois devra être sorti avant le 15 août 2007 et le paiement devra être effectué au préalable.

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 AVRIL 2007

PÉRIODE DE QUESTIONS

Commentaires de citoyens :

Dossier Bibby : Comité de démolition/Pétition n'est plus en force/Coupe d'arbres en lot/Entreposage possible dans la rue Laurier.

Problème avec auto/Poussière. Faire une plainte au comité de relation avec les citoyens/M. Guy Dubois, présent dans la salle, explique que des améliorations visuelles seront faites à la devanture de la Bibby et de la rue Legendre en 2007/2008 graduellement.

Maison actuelle coupe le bruit.

La Bibby songe possiblement à tenir une assemblée publique concernant la modification au zonage demandée.

088-2007 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de lever la présente session à 21 : 16 heures.

Jacques Gauthier
Maire

Bertrand Fréchette
Directeur général et secrétaire-trésorier